

## Conseil communal du 20 avril 2017

*La conseillère communale Anne-Mie Palmans-Casier (VBL) était excusée.*

Une **question** a été posée par le conseiller communal Houbiers concernant l'article de presse paru dans le journal Het Laatste Nieuws mentionnant que Fourons était en tête en ce qui concerne le **nombre de lits dans les hôtels, B&B et maisons de vacances** par habitant. Le conseiller communal demande une confirmation du chiffre émis de 2.200 lits et pose la question des revenus des taxes communales sur ces lits. Le bourgmestre répond que, concernant l'exercice 2015, 1.838 lits ont été déclarés et que cela a rapporté à la commune 47.490 euros. En outre, il faut tenir également compte de la taxe sur les terrains de camping pour lesquels la commune a perçu 8.083,50 euros en 2015 (à 75 euros par parcelle).

Ensuite, le conseiller communal Liebens a posé une **question** concernant le **dossier de garantie** pour la **fabrique d'église de Furon-le-Comte**. Le bourgmestre a donné une réponse détaillée aux questions posées.

Le deuxième point concernait l'approbation par le conseil communal du **décompte de frais du service incendie** de la province du Limbourg pour l'année 2014 (également la dernière année) pour un montant de 6.911,50 euros (*10 pour, 3 contre et 1 non valable*).

Concernant les six points suivants, le conseil communal a à chaque fois émis un avis positif pour les **comptes annuels 2016** des différentes **fabriques d'église**.

Pour le 9<sup>ème</sup> point, le conseil a approuvé la **cession à titre gratuit de terrain** de la part de la **fabrique d'église de Teuven** à la commune (*12 pour, 1 contre et 1 non valable*).

Par la suite, une **politique ayant trait à la sécurité des informations** a été approuvée (*13 pour et 1 non valable*).

Les points figurant à l'ordre du jour de l'**assemblée générale d'Inter-Energa**, le 9 mai 2017, ont également été approuvés (*11 pour, 2 contre et 1 non valable*).

Concernant l'**assemblée générale d'Inter-Aqua**, tenue le 23 mai 2017, les points figurant à l'ordre du jour ont également été approuvés (*9 pour, 2 contre, 1 abstention et 2 non valables*).

Le **véhicule utilitaire léger de marque Fiat** n'a pas passé le contrôle technique et est, par conséquent, **retiré du patrimoine communal** (*13 pour et 1 non valable*).

La proposition d'achat d'un nouveau véhicule de police a été reportée (*13 pour et 1 non valable*).

Enfin, l'inspecteur en chef, Anet de Kegel, ainsi que le chef de corps ont donné un **exposé** relatif aux **résultats de l'enquête de population** qui s'est tenue en 2016.